

Gestion patrimoniale & travaux

Elu référent : Christian LAURENS

Microcentrale – opération de sécurisation et travaux de rénovation

Sécurisation :

Suite à la casse de mars 2017, la CCGQ a été contrainte d'assurer la réalisation de travaux de mise en sécurité automatique pour les deux conduites forcées qui alimentent l'usine hydroélectrique du Rif Bel. Pour y parvenir, il est nécessaire de disposer d'une alimentation électrique sur chacun des deux sites et le concessionnaire de réseaux électriques, Enedis, a été sollicité dans ce cadre. La collectivité est donc dans l'attente du retour d'ENEDIS suite aux demandes d'instauration de servitudes de passage pour pouvoir réaliser les travaux d'instrumentation et d'automatisation des prises d'eau.

Rénovation :

La collectivité a mené depuis 2016, un vaste programme de rénovation de ses installations existantes chiffré à plus d'un million d'euros pour mettre à niveau l'ensemble des équipements électriques datant de 1989, puis ensuite assurer la création d'une nouvelle turbine de 400 kW et de son local dédié.

Cette adjonction a été réalisée sans modification du débit d'eau turbiné et la collectivité dispose dorénavant de la turbine existante rénovée permettant de conserver sa capacité de production en période de forts débits hydrauliques et du nouvel ouvrage qui confère à l'usine une possibilité de turbiner et donc produire de l'électricité sur des faibles

débits.

Des travaux de serrurerie aux prises d'eau restent à réaliser au printemps 2019 pour clore le programme de rénovation.

Coûts des travaux : 1 145 550 €HT
Complément annuel estimé de recette : 180 000 €.



La turbine mise en place

La Communauté de communes, un territoire à énergie positive

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

La Communauté de communes a réalisé cette année plusieurs opérations dans le cadre du TEPCV, porté par le PETR.

Les conventions financières TEPCV permettent la concrétisation d'actions précises dans les différents domaines de la Transition Ecologique et Energétique, dont la **diminution des pollutions et le développement des transports propres** par l'achat de voitures électriques par exemple. Ces conventions financières représentent 80% de l'investissement, soit un montant de 45 000€ quant aux acquisitions de deux véhicules 100% électriques.

En effet, cette année 2018 aura été marquée par l'acquisition d'une RENAULT ZOÉ, ainsi qu'une VOLKSWAGEN E-UP, qui viennent compléter la flotte de véhicules de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras. Etant donnée leur autonomie respective, ces véhicules sont destinés aux trajets quotidiens sur le territoire de la collectivité, voire le Gapençais et le Briançonnais. La ZOÉ est donnée pour une autonomie de 300 km, contre 150 km pour la E-UP, moins d'autonomie mais une gradation possible du niveau de recharge de la batterie.

Deux garages ont été équipés de prises électriques spécifiques afin que la collectivité soit autonome sur la charge de ses deux véhicules et qu'elle n'ait pas à supporter le coût de charge sur les bornes publiques.

Le montant de ces travaux s'élève à 1 230 €TTC (1 025 €HT). La ZOÉ a été achetée via la plateforme UGAP pour un montant total de 25 761.93 €HT, dont 6 964.90 €HT de batterie (ou 30 913.76 €TTC au total). Le second véhicule a été acheté après mise en concurrence d'une petite citadine à la concession Volkswagen de Gap pour un montant de 20 573.30 €HT (ou 24 682.60 €TTC).



Un des véhicules électriques achetés

Travaux de réaménagement du Bourbonnais à Aiguilles

L'opération a débuté en septembre 2018 en s'attachant prioritairement aux travaux en chaufferie qui s'intègrent dans le programme d'action Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte porté par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Financier	Montant des travaux éligibles	Taux sur travaux éligibles	Taux sur opération globale	Montant prévisionnel
Ministère de la transition écologique et solidaire	100 000 €	80 %	33.42 %	80 000 €
ETAT – DETR 2018 dans le cadre de la mise en accessibilité AD'AP	97 320 €	30 %	12.19 %	29 196 €
La Poste dans le cadre de l'aménagement des locaux	42 080 €	47.53 %	8.35 %	20 000 €
Autofinancement de l'opération globale de la Communauté de communes	239 400 €	46.04 %	46.04 %	110 204€
TOTAL			100.00 %	239 400 €

Montant total des aides publiques (et pourcentage total d'intervention) : 129 196 € y compris aide financière de la Poste soit un taux de 53.96 % d'aide pour l'opération globale.

Après des travaux de démolition délicats dans le bâti ancien avec ses caves voutées, les postes de gros œuvre ont suivi avec la réalisation des éléments structurels et coupe-feu de la chaufferie. Puis l'installation des organes de l'installation de chaufferie en tant que telle. La nouvelle chaudière fonctionnant aux granulés de bois mise en service, a ensuite permis le démantèlement de l'ancienne chaufferie alimentée au fioul comprenant de l'amiante. Par ailleurs, les travaux de mise en

accessibilité sont également en cours et doivent s'achever pour la fin d'année permettant ainsi la tenue de cours individuels et collectifs de l'école de musique à l'ensemble des personnes y compris celles en situation de handicaps. Enfin, les travaux s'achèveront au printemps 2019 avec le transfert de l'agence postale et du bureau d'information touristique sein d'un local unique dédié pour ces accueils.



La chaudière installée

TEPCV, qu'est ce que c'est ?

Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.



Entrée de la Maison du Bourbonnais, qui accueille maison de services au public, agence postale et bureau d'information touristique

Energies renouvelables

Elu référent : Christian LAURENS

La politique énergétique de la Communauté de communes

Dans le cadre de sa compétence « réseaux de chaleur bois énergie », la Communauté de communes assure la : « Conduite d'études et d'opérations de valorisation des déchets forestiers comprenant :

- La réalisation d'études d'installations collectives de chauffage utilisant l'énergie bois.
- La maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'installations collectives de chauffage utilisant l'énergie bois.
- La conduite et l'exploitation d'installations collectives de chauffage utilisant l'énergie bois dans le cadre de régie, de gestion déléguée ou de conventions avec les Communes membres.
- La vente aux usagers publics ou privés de chaleur issue d'installations collectives de chauffage utilisant

l'énergie bois. »

Or, la loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte (TEPCV) du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent, visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi qu'à renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et à ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

Ainsi, le développement des énergies renouvelables, telles que les réseaux de chaleur au bois énergie, sur le territoire contribue directement à atteindre les objectifs nationaux, tant en matière d'autosuffisance énergétique que dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, à l'échelle locale, le développement et la structuration de la filière bois énergie par la Communauté de communes s'intègre pleinement dans la réalisation des objectifs du Parc Naturel Régional du Queyras, qui vise, entre autres, à valoriser la ressource en bois du territoire. Ce service public répond, également, aux objectifs visés par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins du Guillestrois et du Queyras dans le cadre de son engagement dans la démarche « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ». Cette politique volontariste constitue donc l'un des outils majeurs du Plan Climat Air Energie Territorial du PETR., auquel la Communauté de communes participe.

Chaufferie bois de la gendarmerie de Guillestre

La Communauté de communes a prévu une rénovation énergétique des logements dernièrement créés. En effet, les travaux réalisés en 2007 ne sont pas suffisants. Une mission de maîtrise d'œuvre a été engagée, qui a fait apparaître de nombreux points négatifs, ce qui a permis à la Communauté de communes d'engager des travaux sur les deux points les plus critiques :

- Changement des portes d'entrées.
- Mise en place d'un mini réseau de chaleur (8 logements) avec chaudière à pellets.

Les portes d'entrées sont en place depuis Noël 2017.

La chaudière bois et de son mini réseau de chaleur ont été

réceptionnés le 9 novembre 2018. Le premier retour des occupants est très positif, gagnant en confort dans leur logement.

La chaleur est distribuée par un mini réseau de chaleur cheminant en vide sanitaire. Les anciennes

chaudières propane ont été conservées et servent à la production d'eau chaude sanitaire desdits logements.

Coût des travaux : 113 333 € HT
TEPCV : 80 000 €
Autofinancement : 33 333 €



Chaufferie bois de la gendarmerie